

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 juillet 2019

Question n° 30 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 6 novembre 2018 « Quelle valorisation du bois des coupes planifiées pour l'hiver prochain ? »

Rappel

Poursuivant une riche politique d'information à la population, la Municipalité et son Service des parcs et domaines ont communiqué sur les abattages d'arbres urbains et les coupes forestières planifiées pour l'hiver prochain, avec neuf séances d'information proposées à la population pour les sites urbains.

Ces coupes concerneront 265 arbres le long des avenues, dans les parcs et espaces publics, 500 m³ dans les forêts urbaines, ainsi que 11'500 m³ dans les forêts de Vernand et du Jorat.

Si les coupes apparaissent globalement pleinement justifiées, un point mérite une mention supplémentaire, qui est l'objet de cette question : la nature de la valorisation du bois coupé.

Aussi, je pose à la Municipalité la question suivante, en la remerciant par avance pour sa réponse :

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quelle valorisation est prévue pour le bois qui sera coupé l'hiver prochain, en distinguant si cela est pertinent, les coupes en bords de rues, parcs et autres espaces publics, les coupes en forêts urbaines et les autres coupes forestières ?

Les 265 arbres abattus le long des avenues, qui seront compensés par la plantation de 338 arbres, ainsi que les 500 m³ exploités dans les forêts urbaines, composés principalement d'arbres feuillus, seront majoritairement valorisés dans la production d'énergie. Ces arbres ne sont pas abattus pour des raisons économiques, mais pour des raisons sécuritaires ou sylvicoles (permettre aux meilleurs sujets en forêt de se développer quand la concurrence est trop forte). Les mètres cubes abattus en forêt chaque année sont spontanément compensés par la régénération naturelle de la forêt. Les coupes annuelles ne diminuent pas le volume de la forêt mais permettent chaque année à de jeunes sujets de se développer et donc, de compenser les arbres abattus.

Les 11'500 m³ martelés dans les forêts du Jorat et de Vernand sont composés, à part égale, de résineux et de feuillus. Ils seront valorisés de la manière suivante :

- 55 % du volume total, soit 6'400 m³ sont destinés à la construction, la charpente, le mobilier. La part principale de ce volume (~ 90 %) est composée de résineux : épicéas, sapins, mélèzes. Ces résineux sont commercialisés par le biais de La Forestière, société coopérative de propriétaires forestiers dont fait partie la Ville de Lausanne. Ils sont principalement vendus dans des scieries vaudoises et romandes. Une petite partie, transformée localement, est destinée à l'usage interne du Service des parcs et domaines ou d'autres services de la Ville. Le solde (~ 10 %) est représenté par des feuillus : hêtres, frênes et dans une moindre mesure chênes et érables. Les bois de service feuillus sont majoritairement vendus lors des traditionnelles ventes de bois, par adjudication, organisées par la Ville chaque année en mars et décembre, en collaboration avec La Forestière et la Fédération des triages du 8^e arrondissement forestier vaudois. Ils sont vendus principalement à des scieurs romands ou suisses alémaniques ; mais également pour une petite partie à des scieurs français ou italiens.
- 45 % du volume total, soit 5'100 m³ sont destinés à la production de bois énergie. Majoritairement composée de feuillus, la plus grande partie de ce volume (~85 %) est destinée, une fois transformée en plaquettes forestières, à alimenter l'usine Tridel durant l'hiver. Le solde (~15 %) est commercialisé sous forme de bois de chauffage à divers particuliers de la région.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juillet 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

